

# Votre régime prévoyance en chiffres en 2020

Synthèse du rapport sur les comptes - Exercice 2020

prevoyancepharma.com

## Régime des salariés



### Cotisations

57,4 M€ en prévoyance

60 M€ HT en santé

2,4 M€ pour le Haut Degré de Solidarité



### Charges de prestations

61 M€ en prévoyance

53,3 M€ en santé

2,2 M€ pour le Haut Degré de Solidarité



### Réserves

37,5 M € en prévoyance

34,3 M€ en santé

Ce document présente la synthèse des comptes prévoyance et santé 2020 du régime de prévoyance et santé des salariés qui ont été approuvés par le comité paritaire de gestion.

## La bonne santé financière du régime se maintient malgré l'épidémie COVID-19

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de COVID-19 et les mesures sanitaires prises dans ce contexte. Le régime de prévoyance a participé à la solidarité instaurée - par la prise en charge des arrêts dérogatoires et le maintien des garanties en cas d'activité partielle, - ainsi que par le versement d'une contribution exceptionnelle destinée à participer aux dépenses auxquelles l'assurance maladie obligatoire a fait face dans le cadre de la gestion de l'épidémie.

En prévoyance, les produits financiers et les bons résultats du risque décès permettent d'équilibrer globalement le compte, malgré les déficits du risque arrêt de travail.

En santé, le résultat est excédentaire, alors qu'il était déficitaire précédemment en raison des améliorations de prestations décidés en 2017 sans augmentation des cotisations. Cependant cet excédent résulte du contexte atypique de 2020, en raison des confinements liés à l'épidémie de COVID-19.

Les actions du Haut degré de solidarité ont permis d'attribuer 2,2 M€ d'aides et d'alimentation du fonds collectif santé destiné à préfinancer une partie de la cotisation santé pour les salariés dont le revenu de remplacement à la retraite est inférieur à 31 200 € par an. Au 31 décembre 2020, le régime dispose de réserves représentant environ 1/2 année de cotisations en santé et 2/3 en prévoyance.

### Évolutions en 2020

- Une diminution du taux de cotisation du régime supplémentaire frais de santé de 12 %.
- L'adaptation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des couvertures au titre du **100 % santé** (remboursement intégral par la complémentaire d'un panel de soins et prothèses dentaires, d'équipements optique) avec par ailleurs une amélioration de la prise en charge des prothèses dentaires dans les régimes conventionnel et supplémentaire et une augmentation de la garantie chirurgie des yeux pour le régime supplémentaire.
- La **prise en charge des arrêts dérogatoires liés à l'épidémie COVID-19** dans les mêmes conditions que les arrêts pour maladie ainsi que le maintien des garanties en cas d'activité partielle.
- Le renforcement des services de téléconsultation médicale par la mise en place d'une cellule psychologique et de prévention dans le cadre du Haut degré de solidarité.
- Le renfort de l'accompagnement des assurés confrontés à une situation difficile avec la mise en place de FILAPGIS +, un service de suivi individualisé, au 1<sup>er</sup> avril 2020.
- La contribution COVID-19.



796

entreprises adhérentes



67 500 salariés

69 500 ayants droit

2 600 bénéficiaires

de la portabilité

Les données présentées dans le document se réfèrent à l'exercice 2020 pour le régime professionnel conventionnel (RPC) et le régime supplémentaire (RS) pour l'ensemble du personnel des entreprises adhérentes.

# Régime prévoyance (décès - incapacité - invalidité)

## Décès



20,8 M€ de cotisations



13,8 M€ de charges de prestations

La couverture décès a permis de verser en 2020 :

- **138** capitaux décès dont **76** suite au décès d'un salarié et **62** suite au décès d'un conjoint ou d'un enfant
- Des rentes éducation pour **163 enfants**, dont 6 nouvelles rentes en 2020
- Des rentes de conjoints pour **8 conjoints**, dont 2 nouvelles rentes en 2020

## Incapacité - invalidité



36,6 M€ de cotisations



47,1 M€ de charges de prestations

Au titre de l'arrêt de travail, étaient bénéficiaires de prestations au 31 décembre 2020 :

**3 305** assurés au titre de l'**incapacité temporaire** ou de l'**invalidité** dont **1 114** au titre d'un arrêt de travail 2020.

## Comptes de résultats (RPC + RS)

Comme en 2019, les bons résultats du risque décès de 2020 (+ 6,9 M€) compensent les pertes de l'arrêt de travail (- 6,5 M€), en partie dues à la baisse des taux techniques dans la constitution des provisions. Le résultat prévoyance 2020 est positif à hauteur de 0,4 M€, grâce aux 8 M€ de produits financiers.

Compte prévoyance (RPC + RS) en M€	Décès	Incapacité - invalidité	Total prévoyance
Cotisations	20,8	36,6	57,4
Frais de gestion et d'assurance	-1	- 3,1	- 4,1
<b>Cotisations nettes de frais</b>	<b>19,8</b>	<b>33,5</b>	<b>53,3</b>
Prestations versées	- 11,7	- 47,9	- 59,6
Provisions au 01/01	39,7	293,9	333,6
Provisions au 31/12	- 41,8	- 293,1	- 334,9
<b>Charge de prestations</b>	<b>- 13,8</b>	<b>- 47,1</b>	<b>- 60,9</b>
Produits financiers	0,9	7,1	8
<b>Résultat technique et financier</b>	<b>6,9</b>	<b>- 6,5</b>	<b>0,4</b>

### Frais de gestion et d'assurance

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

- Frais sur cotisation : **4,5 % des cotisations**

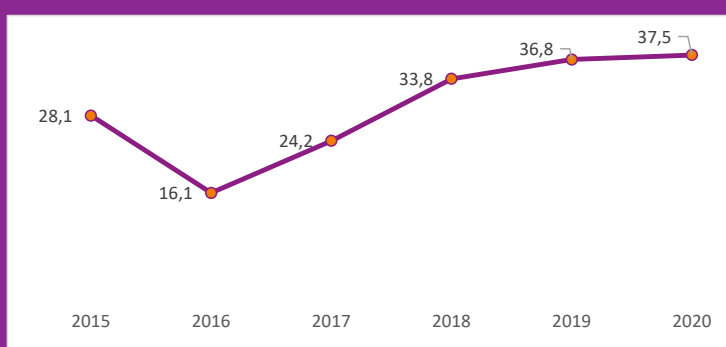
Par ailleurs sont comptabilisés des :

- Frais de versement des prestations périodiques de **3 % des prestations**
- Frais de promotion et de suivi technique de **0,14 % des cotisations**

Il n'y a pas de frais d'acquisition versés à des intermédiaires.

Au 31 décembre 2020, le régime prévoyance dispose de 37,5 M€ de réserves, soit 65 % des cotisations de l'année.

Réserves prévoyance	en M€
Réserves d'ouverture	36,8
Résultat de l'année	0,41
Produits financiers nets	0,39
Dotation à la marge de solvabilité	- 0,04
Frais d'honoraires et promotion du régime	- 0,09
<b>Réserves prévoyance au 31/12/2020</b>	<b>37,5</b>
<b>en % des cotisations</b>	<b>65 %</b>



# Régime santé (maladie - chirurgie - maternité) des salariés



Les postes optique et dentaire qui sont les plus significatifs bénéficient à compter de 2020 du 100 % Santé. Les autres postes comprennent notamment les analyses, la radiologie, les auxiliaires médicaux, les actes de spécialistes ou les prothèses auditives et appareillages.

L'exercice 2020 est atypique en raison de l'épidémie COVID-19 et des mesures sanitaires de confinement. De ce fait, les prestations remboursées par le Régime sont en très nette minoration. En fonction de ce contexte, une contribution forfaitaire (3,9 % des cotisations) est mise à la charge des régimes. Malgré cette contribution, le résultat du compte santé est créditeur de 2,5 M€, alors qu'il était déficitaire ces derniers exercices (de 4,1 M€ en 2019). L'excédent alimente les réserves du régime des actifs.



**60 M€ de cotisations HT**



**53,3 M€ de charges de prestations**

Compte santé (RPC + RS)	en M€
Cotisations HT	60
Frais de gestion et d'assurance	- 4,2
<b>Cotisations nettes de frais</b>	<b>55,8</b>
Prestations et variation provisions	- 51
Contribution COVID-19	- 2,3
<b>Charges de prestations</b>	<b>- 53,3</b>
<b>Résultat technique et financier</b>	<b>2,5</b>

## Frais de gestion et d'assurance du RPC

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

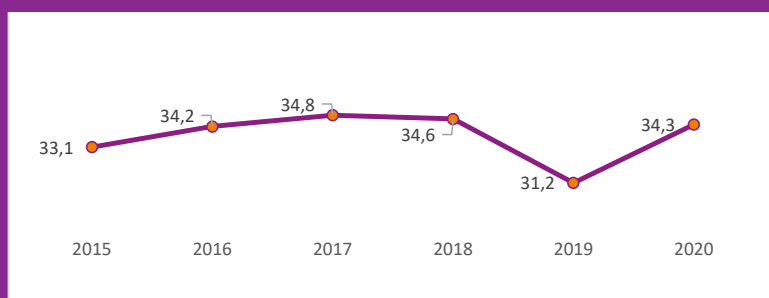
- Frais sur cotisation : **6,40 % des cotisations nettes de taxes**
- Frais liés au financement des services santé : **3,3 € par assuré**
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : **0,14 % des cotisations nettes de taxes**

soit au total **6,97 % des cotisations nettes de taxes**

Il n'y a pas de frais d'acquisition versés à des intermédiaires.

Au 31 décembre 2020, le régime dispose de 34,3 M€ de réserves soit 57 % des cotisations de l'année.

Réserves santé	en M€
Réserves d'ouverture	31,22
Résultats de l'année	2,47
Produits financiers nets	0,61
<b>Réserves santé au 31/12/2020</b>	<b>34,3</b>
<b>en % des cotisations</b>	<b>57 %</b>



# Haut Degré de Solidarité

Les cotisations HDS s'élevaient à 2,4 M€ en 2020. Elles sont utilisées pour financer les aides (aide aux aidants, aide en cas de coups durs, actions de prévention) et alimenter le fonds collectif santé, qui s'élève à 34 M€ fin 2020. Le fonds collectif santé permet d'alimenter la réserve de couverture, lorsqu'un salarié part en retraite et adhère au régime des anciens salariés. Le solde alimente le fonds social qui permet de verser des aides complémentaires sur étude de dossier.



2,4 M€ de cotisations



2,2 M€ de charges de prestations

Compte HDS	en M€
Cotisations	2,37
Aides 2020	- 0,11
Dotation au fonds collectif santé	- 2,10
Produits financiers	0
Dotation au fonds social	0,16
<b>Solde</b>	<b>0</b>

Fonds social	en M€
Fonds au 01/01/2020	0,94
Alimentation du fonds par le HDS	0,16
Aides 2020	- 0,01
Produits financiers	0,02
<b>Solde</b>	<b>1,11</b>

## Perspectives 2021

En 2021, les faits marquants à ce jour sont :

- Une adaptation complémentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2021 des couvertures au titre du 100 % santé pour les aides auditives : une offre d'équipements sans reste à charge est proposée. Etant rappelé que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la complémentaire rembourse déjà un panel de soins, prothèses dentaires et équipements optiques.
- Une prise en charge des consultations chez un psychologue ou un psychothérapeute au sein du forfait « médecine non remboursée par la Sécurité sociale »
- Un renforcement des actions du Haut degré de solidarité avec les nouveaux services suivants : Hospiway (aide à la préparation d'une hospitalisation) et C'Evidentia (prévention visuelle).
- Après le ralentissement des soins en 2020 lié à l'épidémie, les premières observations de 2021 montrent un « rattrapage » significatif avec une perspective de résultats moins favorable.
- Les provisions des garanties prévoyance sont désormais constituées en 2020 à un taux très bas : l'impact de l'ajustement des provisions sera moins significatif en 2021.

Ce document d'information constitue la synthèse du rapport sur les comptes établi chaque année en application de l'article 15 de la Loi n°89-1009, dite "Loi Evin" et qui répond aux exigences de l'arrêté du 6 mai 2020 " précisant les modalités de communication par les organismes de protection sociale complémentaire des informations relatives aux frais de gestion au titre des garanties destinées au remboursement et à l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident".

Le rapport complet est disponible sur l'espace entreprise APGIS ou sur [prevoyancepharma.com](http://prevoyancepharma.com)

apgis

Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale.

SIREN n°304 217 904 - Siège social : 12 rue Massue - 94684 VINCENNES cedex - [apgis.com](http://apgis.com)



AXA France Vie Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE - AXA France IARD Société Anonyme au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE - Entreprises régies par le code des assurances - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE CEDEX

## Précisions sur le contrat santé - frais médicaux au titre du RPC \*

"Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties." Il s'élève à 89,0 % au titre de l'exercice 2020.

"Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion." Il s'élève à 6,97 % au titre de l'exercice 2020.

"Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles."

\* conformément à l'arrêté du 6 mai 2020